

De : Hicks, Darren

Envoyé : Vendredi 17-06-2011 15 h 26

À : ders@statoil.com

c. c. : Young, Elizabeth

Objet : Examen par le MPO de l'addenda à l'évaluation environnementale du programme d'étude géophysique du bassin Jeanne d'Arc, de Central Ridge et de la passe Flamande de Statoil, 2011-2019

Derek : Nous avons été informés par le MPO qu'il aura terminé son examen complet de l'addenda d'ici le milieu de la semaine prochaine. Il n'a pas été en mesure d'examiner entièrement l'addenda en raison de l'ajout de l'évaluation électromagnétique qui était absente du rapport d'évaluation environnementale d'origine. Ces commentaires vous seront transmis rapidement. D'autre part, tous les autres examinateurs ont été satisfaits de l'addenda.

Voici quelques commentaires que nous avons reçus du MPO. Veuillez y répondre afin que le C-TNLOHE puisse terminer l'évaluation environnementale du programme proposé.

Merci,
Darren

.

Commentaires généraux :

Le rapport de LGL daté de 2006 (SA899) est cité plusieurs fois dans le document. Une mesure d'atténuation figurant dans le rapport de 2006 ne semble pas figurer dans l'évaluation environnementale susmentionnée. À la page 10 du rapport de 2006, l'une des mesures d'atténuation énumérées précise que la source électromagnétique ne fonctionnera pas en eaux peu profondes ni pendant les virages. Si cette mesure d'atténuation est toujours pertinente pour le projet susmentionné, elle peut être ajoutée.

Le rapport de LGL daté de 2006 indique également (à la page 11) que des données seraient recueillies pour vérifier les prédictions de l'EE, en raison du fait que le levé électromagnétique était un type d'exploitation assez nouveau. Il se peut que cela n'ait pas été fait pour diverses raisons, mais si c'est le cas, l'intégration de ces données pourrait améliorer le rapport d'évaluation environnementale susmentionné.

Commentaires précis :

Page 5 de l'addenda :

Commentaire (section 4.3.4.2, page 58, 2^e phrase) : Cette phrase porte à confusion et devrait être réécrite.

Réponse : La section manquante (4.3.5) doit se lire comme suit...

Suggestion du MPO : La page 6 de l'addenda (premier paragraphe de la page, avant-dernière phrase du paragraphe) porte encore à confusion. Il faut donc prévoir un mou pour les câbles d'ancrage de part et d'autre du cordage d'environ 1,8 km à 2,3 km.

Veillez réviser le texte.

Page 7 de l'addenda :

Commentaire (section 4.5.1.3, page 92, 1^{er} paragraphe) : D'après les recherches aériennes et les enregistrements acoustiques, la bordure sud-est des Grands Bancs demeure une zone peuplée de cétacés en hiver. Par conséquent, l'énoncé [traduction libre] « bien que certaines baleines à fanons puissent être présentes dans les eaux du large de T.-N.-L [...] » n'est pas forcément exacte.

Réponse : Le MPO a placé des enregistreurs acoustiques autonomes sur les bords est et sud-est des Grands Bancs et a enregistré les cris des mysticètes et des odontocètes tout au long de l'hiver (J. Lawson, chercheur scientifique, MPO, comm. pers.). L'imagerie de surveillance de PAL, les enregistrements et les observations du personnel du MPO ont également montré qu'il y a un grand nombre de rorquals à bosse et d'autres grandes baleines dans cette zone pendant l'hiver. D'après ces observations, il faut remplacer la phrase citée ci-dessus par [traduction libre] « Certaines baleines à fanons sont présentes dans les eaux au large de Terre-Neuve toute l'année, mais la plupart des espèces migrent vraisemblablement vers des latitudes plus basses en hiver. »

Suggestion du MPO : Il semble que le commentaire et la réponse concordent. On suggère de supprimer simplement le mot « Certaines » (*Some*) de la phrase ci-dessus.